

Modification de l'ordonnance sur les produits chimiques

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'intérieur et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ce projet de modifications.

Nous saluons la modernisation proposée de la procédure de notification et l'harmonisation prévue des exigences d'étiquetage dans diverses ordonnances dans le domaine de la législation sur les produits chimiques. Nous nous félicitons également de la clarification des compétences en matière d'application en cas de violation des règles de manutention.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 5 juillet 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND